

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 229

Erratum: Rectification
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cace. Le président de cette commission, créée en 1971, est le professeur de droit constitutionnel Richard Bäumlin (Berne).

— « Weltwoche » (21) : sous le titre « Il y a de nombreuses voies vers le salut », Christian Lipp publie un article sur les centaines (400 ?) de communautés religieuses de notre pays.

VAUD

La retraite de M. G.-A. Chevallaz

Est-ce le fait que le milieu politique est un petit cercle ? Est-ce le fait que la presse a pris l'habitude de commenter les mots des maillots jaunes ? Sont-ce les tentations gauliennes du syndic Chevallaz, qui partage avec son modèle, au moins, le goût du verbe ? Quoi qu'il en soit, le départ (« partir pour repartir ») fut scéniquement réussi. Comme l'écrivait « 24 Heures », le temps des hommages n'est pas venu ; ce n'est donc ici ni le moment, ni le lieu.

Une constatation toutefois.

Ce départ a, politiquement, le mérite de la clarté. Il aurait été tentant de rendre service encore à son parti, de mettre en place le dispositif municipal, de garder le titre sur sa carte de visite jusqu'à ce que soient éclaircies les successions fédérales, de faire semblant de rester tout en étant prêt à partir.

Pour les élections communales, le jeu est donc ouvert. Certes, M. Delamuraz rêve d'être le Pompidou lausannois ; il en a la rondeur et l'ambition. Il n'en demeure pas moins qu'un éventuel changement de majorité ne signifierait pas le déboulonnage d'un homme qui est à l'œuvre ; ce que le peuple, sentimental, n'aime guère.

Les chances de la gauche sont donc accrues, sa responsabilité aussi d'apparaître à la fois novatrice et capable avec assurance de gouverner.

IOS: Douloureuses surprises

Genève n'est plus dans Genève : après le député-maire de Chippis, « Bernie » Cornfeld, l'ancien patron de l'IOS, le plus important banquier de l'Europe, comme l'appelait « L'Express » au temps de sa gloire, vient d'en faire la douloureuse expérience : il est sous les verrous.

La perte d'un milliard de dollars (ou d'un milliard et demi) subie par les épargnants qui avaient eu l'imprudence de confier leurs économies à cette entreprise panaméenne installée à Genève, n'avait valu jusqu'à maintenant aux responsables de l'affaire que fort peu d'ennuis. Ed. Cowett, l'éminence grise de Cornfeld, contre lequel un mandat d'amener a également été lancé, quitta la Suisse sans être inquiété. Vesco, qui avait succédé à Cornfeld à la tête d'IOS, avait bien été incarcéré pendant une nuit (les mauvaises langues prétendent qu'il n'avait alors pas quitté son hôtel) mais pour être libéré le lendemain et retrouver sa caution de 700 000 francs quelques jours plus tard. Le juge d'instruction désavoué avait alors parlé d'une justice genevoise ridiculisée et souffletée (voir DP 178). Vesco qui est indirectement impliqué dans l'affaire du Watergate, a-t-il été libéré à la demande du ministre américain de la Justice Mitchell ? Le procureur général Egger le dément avec vigueur. Tout ce que l'on peut constater, c'est que ce dernier n'a pas jugé utile de soutenir lui-même l'accusation dans l'affaire Cornfeld, une des plus importantes affaires financières depuis longtemps.

Au temps de sa gloire, Cornfeld était le premier personnage de Genève. Pour chacun, il avait une tâche, un emploi correctement rémunéré ; pour Pierre Raisin, représentant libéral à l'Exécutif de la Ville, ce fut un conseil d'administration. Parmi ses avocats, il comptait André Guinand, ancien conseiller national radical, Ariel Bernheim, ancien président des Jeunesses radicales, qui partageait son étude avec la femme du chef du Département de justice et police (ce dernier avait dû abandonner cette étude au moment de son élection).

En 1966/67, lorsque la Police des étrangers ne

put plus ignorer les 800 cadres ou employés étrangers qui se cachaient derrière une centaine de permis de travail, aucune sanction ne fut prise.

Tout a bien changé. Pour Cornfeld aussi, qui est aujourd'hui inculpé de gestion déloyale et d'escroquerie par métier, tout cela par la volonté d'un jeune juge d'instruction intelligent, travailleur et ambitieux. La course est maintenant lancée entre la défense et l'accusation : il s'agit, pour l'ex-boss d'IOS, d'obtenir sa libération en dédommageant les 42 plaignants actuels, avant que des milliers d'autres victimes ne se joignent à eux.

De notre point de vue, l'important de l'affaire n'est pas là, mais dans le changement d'attitude de la justice genevoise, dont cette affaire est révélatrice. Aux juges d'hier, trop souvent nommés par les partis en fonction des services rendus et des difficultés qu'ils rencontraient dans l'exercice de leur profession d'avocat, a succédé une génération de jeunes magistrats qualifiés et efficaces et qui, on le voit, n'ont pas les timidités de leurs prédécesseurs.

L'association des magistrats, qui s'est constituée, tend entre autres à augmenter l'indépendance de la justice par rapport aux pouvoirs économiques et au Département de justice et police. Elle tente d'obtenir que l'administration du Palais de justice soit remise aux magistrats et que la justice ait un budget séparé.

Les récentes décisions dans les conflits locataires-propriétaires démontrent en général que la « justice bourgeoise » tend à devenir la justice de tous. Une évolution beaucoup plus importante que l'affaire IOS.

RECTIFICATION

Une erreur de chiffres a rendu difficilement compréhensible l'avant-dernier paragraphe du texte intitulé « Les rentiers et l'inflation » dans DP 228. Lorsque nous parlions du travail qu'imposerait un nouveau calcul de toutes les rentes, il s'agissait bien de 100 000 à 150 000 rentes et non pas d'un million de rentes. (réd.)